

L'AQSA est une formation permettant aux professionnels des métiers du sport :

- d'acquérir des compétences d'animation et d'entraînement auprès du public en situation de handicap mental ou psychique
- d'obtenir une certification complémentaire dans sa discipline pour l'accueil de ce public

PUBLIC

Cette formation est qualifiante¹ **pour les personnes titulaires d'un diplôme professionnel** d'encadrement d'activité(s) physique(s) et sportive(s) auprès de tout public :

- ▶ Diplôme Jeunesse & Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS
- ▶ Diplôme de l'enseignement supérieur : Licence STAPS
- ▶ Diplôme de la branche Sport : CQP

¹ qualification fédérale qui n'offre pas de prérogatives professionnelles supplémentaires

Elle est accessible mais non qualifiante² :

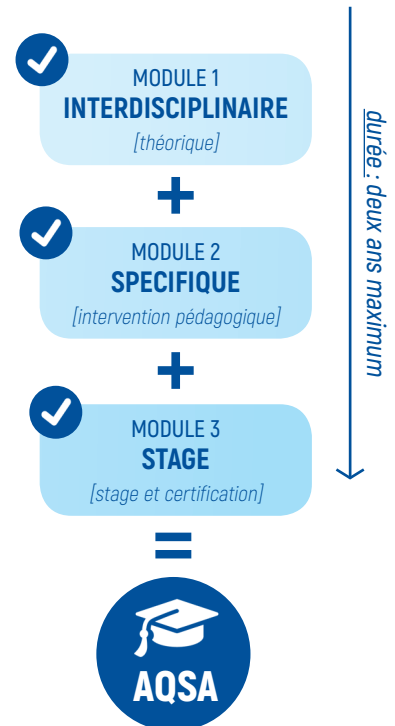
- ▶ **aux bénévoles** souhaitant accueillir des personnes en situation de handicap mental ou psychique en club

² aucun diplôme ne pourra leur être délivré à l'issue de la formation

ALLÈGEMENT DE LA FORMATION

Les titulaires d'un diplôme du travail social ou de la santé (éducateurs spécialisés, moniteur-éducateurs, psychomotriciens, aides médico-psychologique, infirmiers travaillant en psychiatrie, etc.) peuvent être allégés du module 1.

ORGANISATION





AQSA MODULE 1 - INTERDISCIPLINAIRE

Le module 1 apporte une connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'Activités Physiques et Sportives et de leur environnement.

OBJECTIFS

- ▶ Acquérir des connaissances réinvestissables sur les publics relevant de la délégation de la FFSA ;
- ▶ Connaître la FFSA et ses finalités, comprendre son organisation ;
- ▶ Connaître les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes ;
- ▶ Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et d'acquérir une réelle autonomie ;
- ▶ Choisir des démarches d'intervention sur le plan pédagogique les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singuliers.



PRÉ-REQUIS

- > Être titulaire d'un diplôme (BPJEPS, DEJEPS, Licence STAPS, CQP)
- ou > Être bénévole d'une association sportive



COÛT PÉDAGOGIQUE

- > 450 € [FINANCEMENT EMPLOYEUR]
- > 240 € [TARIF INDIVIDUEL]



HÉBERGEMENT/RESTAURATION

- > Repas du midi sur demande
- > Possibilité de formule « TOUT COMPRIS »
hébergement et restauration complète sur demande au moment de l'inscription



INSCRIPTIONS

- > www.sportadapte-aura.fr



CALENDRIER

- ▶ EN SEMAINE (périodes vacances scolaire) :
 - > 21 au 23 octobre 2019 – Valence (26)
 - > 24 au 26 février 2020 – St Flour (15)
 - > 02 au 04 novembre 2020 – Voiron (38)
- ▶ EN WEEK-END :
 - > 11, 12 et 18 janvier 2020 – Bourg-en-Bresse (01)



DURÉE > 21 h / 3 jours

+ **Sessions en intra** : contactez nous pour l'organisation d'une session de formation au sein de votre structure (établissement, association ou centre de formation)

PROGRAMME PREVISIONNEL

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
MATIN	Présentation de la formation Apports théoriques	Préparation de séance 1	Préparation de séance 2 Séance pédagogique 2
APRÈS-MIDI	Notions de jeux et d'intégration Pratique en mixité et découverte du public	Séance pédagogique 1 Retour de séance 1	Retour de séance 2 Bilan



AQSA MODULE 2 - SPECIFIQUE

Le module 2 permet de concevoir une intervention pédagogique pour permettre aux personnes en situation de handicap mental ou psychique de comprendre et progresser dans une discipline sportive tout en respectant la logique de l'activité.

OBJECTIFS

- ▶ Analyser la logique de l'activité pour mettre en œuvre des situations permettant au sujet d'apprendre ;
- ▶ Concevoir l'activité dans une perspective de loisir ou de compétition ;
- ▶ Elaborer des outils d'observation et d'évaluation ;
- ▶ Analyser sa pratique ;
- ▶ Travailler à partir des objectifs institutionnels et/ou associatifs du projet individuel du pratiquant, identifier les besoins du pratiquant et prendre en compte ses attentes.



PRÉ-REQUIS

> Fournir une attestation de suivi du module 1



COÛT PÉDAGOGIQUE

> 450 €* [FINANCEMENT EMPLOYEUR]

> 240 €* [TARIF INDIVIDUEL]

* module APT : 650 € [FINANCEMENT EMPLOYEUR] - 350 € [TARIF INDIVIDUEL]



HÉBERGEMENT/RESTAURATION

> Repas du midi sur demande

> Possibilité de formule « TOUT COMPRIS »

hébergement et restauration complète sur demande au moment de l'inscription



INSCRIPTIONS

> www.sportadapte-aura.fr



CALENDRIER



DURÉE > 21 h / 3 jours > 31 h / 5 jours pour le module APT

- ▶ PETANQUE/SPORTS BOULES > du 2 au 4 mars 2020 - Valence (26)
- ▶ SPORTS COLLECTIFS (rugby, basket-ball, football, etc.) > du 20 au 22 avril 2020 - Voiron (38)
- ▶ SPORTS DE COMBAT (judo, lutte, etc.) > du 27 au 29 avril 2020 - Vichy (03)
- ▶ ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS (APT) > sur demande

PROGRAMME PREVISIONNEL

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
MATIN	Bilan des acquis Attentes des stagiaires Didactique appliquée à la discipline Préparation de séance	Apports théoriques Préparation de séance 1	Préparation du module 3 Préparation séance 2
APRÈS-MIDI	Séance entre les stagiaires Retour de séance	Séance pédagogique 1 Retour de séance 1 Suivi de projet	Séance pédagogique 2 Retour de séance 2 Bilan



AQSA MODULE 3 - STAGE

Le stage pédagogique en association sportive, est une mise en application des compétences acquises lors des modules 1 et 2, dans la conduite de son enseignement sportif dans la durée.

COMPETENCES ATTENDUES

- ▶ Réinvestir les compétences et connaissances élaborées durant les modules ;
- ▶ Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet dans la discipline sportive partant des besoins des personnes accueillies dans l'activité ;
- ▶ Evaluer la portée de son intervention, les progrès des pratiquants afin de les communiquer aux personnes qui en ont la responsabilité (professionnels de structures spécialisées, responsables d'associations sportives, parents, etc.) ;



PRÉ-REQUIS

- > Fournir une attestation de suivi du module 2
- > Trouver une structure d'accueil (association affiliée FFSA ou de la fédération délégataire de la discipline)
- > Choisir un tuteur de stage



DURÉE DU MODULE

- > 20 h > 30 h pour le module APT



COÛT PÉDAGOGIQUE

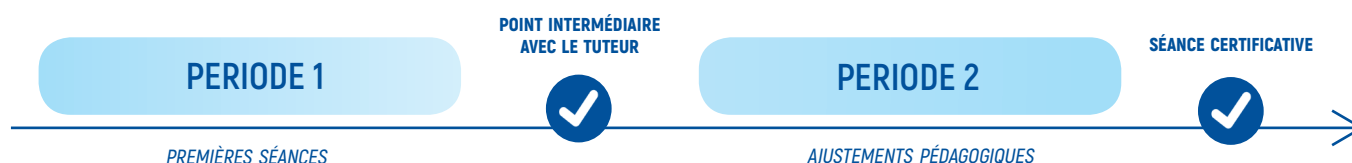
- > 75 €



INSCRIPTIONS

- > www.sportadapte-aura.fr

DEROULEMENT



CERTIFICATION

- ▶ Le stagiaire réalise un rapport de stage qui sera remis au plus tard une semaine avant la séance certificative. A l'issue du stage, l'organisme de formation missionne un jury afin d'évaluer ce rapport et de certifier les compétences du stagiaire lors d'une évaluation portant sur la mise en place et l'animation d'une séance pédagogique.



CONTACT

François-Xavier GIRARD

Coordonnateur Formation

fx.girard@sportadapte-aura.fr

06 60 90 53 95

www.sportadapte-aura.fr